



Commune de LA VILLE DU BOIS (91)

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mars 2011

PROCÈS-VERBAL

Présents : JP. MEUR, M. BRUN, A. BERCHON, M. PEUREUX, F. DELATTRE, M. VINOLÈS, J. VINOLÈS, M. CHARLOT, MC. MORTIER, MM. PRÉVEL, M. BOURDY, J. CARRÉ, A. PEREZ, N. MICHARD, JP. LE DUIGOU, F. BILLARD, N. ONILLON, M. OSSENI, C. DERCHAIN, E. CIRET, M. GESBERT, P. GUYMARD, V. PUJOL, JP. MIROTES.

Absents représentés : W. GAUTHERIN pouvoir à JP. MEUR.

Absents : N. LEON, JL. LABLANCHERIE, C. PASCOAL, S. BOCH.

Secrétaire de séance J. VINOLÈS.

Régine DONNEGER, Directrice Générale des Services Municipaux.

Monsieur le Maire après avoir fait l'appel et constaté que le quorum était atteint, ouvre la séance à 19h15.

Monsieur VINOLÈS est désigné secrétaire de séance.

Adoption des Comptes Administratifs 2010 Commune et Assainissement »

Madame DONNEGER rappelle que conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, lors de la séance où le compte administratif du Maire est débattu, le Conseil Municipal élit son Président. Dans ce cas, le maire peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote.

Madame DONNEGER présente les résultats des comptes administratifs :

Commune

Section de fonctionnement			
Dépenses			
Libellé	Prévu 2010	Mandats émis en 2010	Observations
Charges à caractère général	2 164 798,86 €	2 111 130,87€	Eau, électricité, entretien bâtiments.
Charges de personnel et frais assimilés	4 296 741,00€	4 251 194,85€	
Autres charges de gestion courante	643 607,72€	632 492,52€	Syndicats – subventions- ind.élus
Atténuation de produits	35 586,00€	35 586,00€	Saulx-les-Chartreux
Charges financières	351 873,79€	345 043,56€	Intérêts/dettes
Charges exceptionnelles	8 500,00€	7 543,68€	
Dotations aux amortissements et provisions	359 838,63€	359 838,63€	
Virement à la section d'investissement	1 455 523,00€	---	Pas de mandatement
TOTAL DÉPENSES	9 316 469,00€	7 742 830,11€	

Section de fonctionnement Recettes			
Libellé	prévu 2010	Titres émis en 2010	Observations
Produits des services, du domaine	717 642,91€	765 348,03€	Part.familles- Services publics
Impôts et taxes	6 321 031,00€	6 488 487,10€	Impôts +remb.CA .EE
Dotations et participations	1 745 403,00€	1 738 313,53€	Subv.CAF-CG +dotation Etat
Autres produits de gestion courante	52 000,00€	45 187,12€	
Atténuation de charges	93 392,09€	136 095,27€	Remboursement salaires
Produits financiers	---	6,00€	
Produits exceptionnels	145 000,00€	144 042,70€	
Opérations d'ordre	242 000,00€	242 000,00€	Vente propriété communale
TOTAL RECETTES	9 316 469,00€	9 559 479,75€	

Résultats budgétaires

Fonctionnement	Budget Primitif 2010	Dépenses / Recettes réalisées
Dépenses	9 316 469,00€	7 742 830,11€
Recettes	9 316 469,00€	9 559 479,75€
Excédent de fonctionnement 2010		1 816 649,64€

Madame DONNEGER constate la bonne maîtrise des dépenses de fonctionnement par rapport aux crédits prévisionnels adoptés lors du budget primitif 2010 et précise que parmi les recettes de fonctionnement, le montant de l'impôt annoncé sur 2010 est supérieur aux prévisions budgétaires (+167 456€), le montant du chapitre « atténuation de charges » (remboursement des salaires des agents en maladie, congé maternité etc.) est également supérieur aux prévisions budgétaires (+42 703€) et que les produits des services publics présentent aussi un montant supérieur aux prévisions budgétaires (+47 706€). Les recettes complémentaires qui représentent 257 865€ permettent d'augmenter l'excédent de fonctionnement et la prévision budgétaire du virement à la section d'investissement.

Madame DONNEGER rappelle les prévisions 2010 destinées à l'autofinancement soit 1 455 523€ et indique que les recettes affectées en section d'investissement sont destinées à financer des opérations d'équipement.

Investissement	Budget primitif 2010	Dépenses et recettes réalisées	RAR au 31.12.10
Dépenses	6 963 663,00€	3 911 132,28€	805 582,96€
Dont reprise déficit 2009	1 252 103,18€		---
Recettes	6 963 663,00€	3 675 760,18€	671 775,71€
Déficit d'investissement		235 372,10€	133 807,25€
Reprise déficit 2009		1 252 103,18€	
Déficit de clôture 2010 - Investissement		1 487 475,28€	

Parmi les opérations d'équipement réalisées sur l'exercice 2010, on note :

Bail voirie	169 469€
Bail éclairage public	86 194€
Travaux école M. Curie	48 665€
Travaux école des Renondaines	46 631€
Travaux école A. Paré	28 100€
Acquisition foncières (Terrain Bartelottes + Beauchais)	679 328€
Travaux chemin de Lunézy	136 964€
Travaux bâtiments communaux	92 761€
Aire d'accueil des gens du voyage	58 058€
Accueil Loisirs centre-ville	76 331€
Ferme de la Croix Saint Jacques	22 907€
Travaux mairie	39 605€
Travaux Escale – Extension	306 597€
Travaux CR9	18 159€
Rue Gaillard voirie	512 514€
Chemin du Plateau voirie	257 017€
Rue des Cailleboudes voirie	15 015€

Parmi les opérations d'équipement engagées en 2010 et non-réalisées au 31-12-2010 :

Rue des Joncs Marins	34 499€
Eclairage allée des carriers	21 006€
Réhabilitation de la halle de a Croix Saint Jacques (2010)	31 595€
Réhabilitation de la halle de a Croix Saint Jacques (2011)	655 000€
Chemin de la Grenouillère	23 164€
Trottoirs – Rue du Ruisseau Blanc	21 299€
Travaux CCAS 1 ^{er} étage	20 399€

RESULTAT DE CLOTURE 2010	
Excédent de fonctionnement	1 816 649,64€
Déficit d'investissement	1 487 475,28€
Excédent constaté	329 174,36€
RAR au 31.12.10 déficit de clôture de	
	133 807,25€
Auquel il convient d'ajouter l'excédent de clôture 2010	
	329 174,36€
Résultat constaté en tenant compte des restes à réaliser - excédent	195 367,11€

Assainissement

Fonctionnement	Budget Primitif 2010	Dépenses / Recettes réalisées
Dépenses	174 306,00€	106 490,91€
Recettes	174 306,00€	165 354,33€
Excédent d'exploitation 2010		58 863,42€
Reprise déficit 2009		23 566,16€
Résultat de clôture 2010 – Excédent		35 297,26€

Parmi les dépenses d'exploitation, on note :

Charges de personnel	41 385€
Charges financières	7 971€
Amortissement	57 133€

Parmi les recettes d'exploitation :

La vente de l'eau (taxe)	78 328€
Redevance d'amortissement	18 574€
Produits de gestion courante (remboursement Lyonnaise)	61 087€
Opérations d'ordre	7 363€

Investissement	Budget primitif 2010	Dépenses et recettes réalisées	RAR au 31.12.10
Dépenses	700 305,00€	181 224,11€	122 900,96€
Recettes	700 305,00€	357 754,77€	72 727,27€
Excédent budgétaire 2010		176 530,66€	
Reprise déficit d'investissement 2009		198 369,52€	
Résultat de clôture 2010 - Déficit		21 838,86€	50 173,69€

Parmi les opérations d'équipement enregistrées en dépenses de la section d'investissement, on note :

Chemin du Plateau	19 089€
Chemin de Lunézy	73 824€
Joncs Marins Maîtrise d'œuvre	14 352€

Parmi les recettes d'investissement enregistrées, on note :

Remboursement TVA	200 063€
Subvention département / Agence de l'eau	77 422€
Emprunt agence de l'eau	23 135€

RESULTAT DE CLOTURE 2010	
Excédent de fonctionnement	35 297,26€
Déficit d'investissement	21 838,86€
Excédent net 2010	13 458,40€
RAR au 31.12.10 qui présente un déficit de clôture de	
	50 173,69€
Excédent global (fonctionnement et investissement)	13 458,40€
Résultat constaté en tenant compte des restes à réaliser - Déficit	36 715,29€

Madame DONNEGER précise que la collectivité bénéficie d'un remboursement de la TVA estimé à 45 127€ au 31-12-2010 et que par conséquent, le compte administratif 2010, présente un excédent de 8 411€

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

CONSIDÉRANT que conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, lors de la séance où le compte administratif du Maire est débattu, le Conseil Municipal doit élire son Président afin que le maire puisse assister à la discussion,

CONSIDÉRANT que Monsieur le Maire doit se retirer au moment du vote.

En application de cet article, Monsieur le maire quitte la séance.

Sous la Présidence de Monsieur Marcel BRUN,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à **la majorité**,

4 Abstentions

DONNE ACTE de la présentation faite des Comptes Administratifs 2010 « Commune et Assainissement »,

CONSTATE aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,

ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

Compte Administratif Commune

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	<i>Dépenses ou Déficit</i>	<i>Recettes ou excédents</i>	<i>Dépenses ou déficit</i>	<i>Recettes ou excédents</i>	<i>Dépenses ou déficit</i>	<i>Recettes ou excédents</i>
Résultats reportés			1 252 103,18€			
Opérations de l'exercice	7 742 830,11€	9 559 479,75€	3 911 132,28€	3 675 760,18€		
TOTAUX	7 742 830,11€	9 559 479,75€	5 163 235,46€	3 675 760,18€		
Résultats de clôture		1 816 649,64€	-1 487 475,28€			329 174,36€
Restes à réaliser			805 582,96€	671 775,71€	133 807,25€	
RESULTATS DEFINITIFS		1 816 649,64€	1 621 282,53€			195 367,11€

Compte annexe pour Assainissement

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	<i>Dépenses ou Déficit</i>	<i>Recettes ou excédent</i>	<i>Dépenses ou déficit</i>	<i>Recettes ou excédent</i>	<i>Dépenses ou déficit</i>	<i>Recettes ou excédent</i>
Résultats reportés	23 566,16€		198 369,52€			
Opérations de l'exercice	106 490,91€	165 354,33€	181 224,11€	357 754,77€		
TOTAUX	130 057,07€	165 354,33€	379 593,63€	357 754,77€		
Résultats de clôture		35 297,26€	21 838,86€			13 458,40€
Restes à réaliser			122 900,96€	72 727,27€	50 173,69€	
RESULTATS DEFINITIFS		35 297,26€	72 012,55€		36 715,29€	

Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance.

Compte Administratif « Commune » **Affectation des résultats de l'exercice 2010**

Madame DONNEGER procède à l'exposé des motifs.

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

VU les travaux de la Commission des Finances réunie le 21 mars 2011,

VU la délibération du Conseil Municipal réuni le 22 mars 2011 relative au débat sur les orientations budgétaires 2011,

VU la délibération du Conseil Municipal du 29 mars 2011 adoptant le compte administratif 2010 de la commune,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à **la majorité**,

4 Abstentions

PREND ACTE des résultats 2010 du Compte Administratif de la commune arrêté comme suit :

<u>□ Section de fonctionnement :</u>	
- Excédent de clôture	1 816 649,64€
<u>□ Section d'investissement :</u>	
- Déficit de clôture	1 487 475,28€

DÉCIDE d'affecter ces résultats comme suit :

- L'excédent de clôture de la section de fonctionnement est affecté en recettes d'investissement au compte 1068 – «Excédents de fonctionnement capitalisés»
- Le déficit de clôture de la section d'investissement est affecté en dépenses d'investissement au compte 001 – « déficit d'investissement reporté ».

Compte Administratif « Assainissement » **Affectation des résultats de l'exercice 2010**

Madame DONNEGER procède à l'exposé des motifs.

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

VU les travaux de la Commission des Finances réunie le 21 mars 2011,

VU la délibération du Conseil Municipal réuni le 22 mars 2011 relative au débat sur les orientations budgétaires 2011,

VU la délibération du Conseil Municipal du 29 mars 2011 adoptant le compte administratif 2010 de la commune,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à **la majorité**,

4 Abstentions

PREND ACTE des résultats 2010 du Compte Administratif « assainissement » arrêté comme suit :

<u>□ Section d'exploitation :</u>	
- Excédent	35 297,26€
<u>□ Section d'investissement :</u>	
- déficit de clôture	21 838,86€

DÉCIDE d'affecter ces résultats comme suit :

- L'excédent de clôture de la section d'exploitation est affecté en recettes d'exploitation au compte 002 – « résultat de fonctionnement reporté »
- Le déficit de clôture de la section d'investissement est affecté en dépenses d'investissement au compte 001 – « solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».

Compte de Gestion 2010 **« commune »**

Madame DONNEGER procède à l'exposé des motifs.

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'approuver ledit compte,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Aussi,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2010,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à **la majorité**,

4 Abstentions

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2010 par le Receveur est conforme aux écritures comptables tenues par la Mairie,

ADOpte le compte de gestion 2010 « commune » présenté par Mme MAZERY-OUK, Trésorière de PALAISEAU.

Compte de Gestion 2010 **« assainissement »**

Madame DONNEGER procède à l'exposé des motifs.

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'approuver ledit compte,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Aussi,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2010,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, **à la majorité,**

4 Abstentions

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2010 par le Receveur est conforme aux écritures comptables tenues par la M49 « assainissement » présenté par Mme MAZERY-OUK, Trésorière de PALAISEAU,

Vote des taux d'imposition des 3 taxes directes locales

Monsieur le Maire indique que la volonté politique de la municipalité est de maintenir ces taux, comme cela est le cas depuis une dizaine d'année.

Madame DONNEGER précise que les services fiscaux n'ont, à cette date, pas encore transmis les bases d'imposition prévisionnelles. Le montant du produit attendu, présenté en séance, est donc une estimation.

Monsieur MEUR indique que la variation, à la hausse ou à la baisse, sera répercutée sur le montant de l'autofinancement.

Monsieur GUYMARD constate que l'impôt des Urbisylvains augmente tout de même.

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

CONSIDÉRANT qu'en application des dispositions de l'article 1639A du Code Général des Impôts et de l'article L.1612.2 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes doivent voter les taux des impositions directes locales perçues à leur profit avant le 31 mars de chaque année,

CONSIDÉRANT la proposition de maintenir pour l'exercice 2011 les taux d'imposition 2010, soit :

- Taxe d'habitation 16,83%
- Taxe foncière (bâti) 23,37%
- Taxe foncière (non bâti) 95,16%

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, **à la majorité,**

4 Abstentions

FIXE les taux des impôts directs locaux au titre de l'année 2011 comme suit :

Taxe	Taux d'imposition LVDB	Bases d'imposition prévisionnelles	Produit attendu en € pour 2011
TH	16,83	10 691 000	1 799 295
TFB	23,37	11 099 000	2 593 836
TFNB	95,16	24 500	23 314

Total			4 416 445
-------	--	--	------------------

Vote Budget Primitif 2011
« commune »

Madame **DONNEGER** présente le budget primitif 2011 de la commune :

Section de fonctionnement

Section de fonctionnement - Dépenses				
Libellé	Prévu 2010	Mandats émis en 2010	Prévisionnel 2011	Observations
Charges à caractère général	2 164 798,86 €	2 111 130,87€	2 275 388,00€	Alimentation, téléphone, eau, gaz, électricité entretien bâtiments, assurances, transport,...
Charges de personnel et frais assimilés	4 296 741,00€	4 251 194,85€	4 419 850,00€	
Autres charges de gestion courante	643 607,72€	632 492,52€	652 205,89€	Versement de subventions, syndicats, indemnités des élus
Atténuation de produits	35 586,00€	35 586,00€	35 588,00€	Saulx les Chartreux (solde)
Charges financières	351 873,79€	345 043,56€	363 460,27€	Remboursement dette, intérêts
Charges exceptionnelles	8 500,00€	7 543,68€	1 500,00€	Titres annulés sur exercice antérieur,...
Dotations aux amortissements et provisions	359 838,63€	359 838,63€	114 111,19€	
Virement à la section de fonctionnement	1 455 523,00€	---	1 486 800,65€	
TOTAL DÉPENSES	9 316 469,00€	7 742 830,11€	9 348 904,00€	

section de fonctionnement - recettes				
Libellé	prévu 2010	Titres émis en 2010	Prévisionnel 2011	Observations
Produits des services, du domaine	717 642,91€	765 348,03€	767 594,00€	Part. familles – restaurant scolaire Accueil loisirs – école de musique
Impôts et taxes	6 321 031,00€	6 488 487,10€	6 543 492,00€	Fiscalité + remboursement Europ'Essonne
Dotations et participations	1 745 403,00€	1 738 313,53€	1 880 918,00€	Subvention départ. /CAF Dotations Etat
Autres produits de gestion courante	52 000,00€	45 187,12€	46 900,00€	Gestion locative biens communaux
Atténuation de charges	93 392,09€	136 095,27€	100 000,00€	Remboursement sur rémunération du personnel
Produits financiers	---	6,00€	---	
Produits exceptionnels	145 000,00€	144 042,70€	10 000,00€	Annulation titres de recettes
Opérations d'ordre	242 000,00€	242 000,00€	---	
TOTAL RECETTES	9 316 469,00€	9 559 479,75€	9 348 904,00€	

Madame **DONNEGER** rappelle que les services fiscaux n'ont pas encore transmis les bases d'imposition prévisionnelles, la variation sera répercutée sur le montant de l'autofinancement.

Madame **DONNEGER** énonce les principales opérations d'investissement prévues pour 2011 et présente les prévisions de recettes et dépenses inscrites au budget primitif.

Opérations d'investissements 2011

Secteur d'activités	N°	Dépenses engagées en 2010 non réalisées au 31/12/2010	Propositions nouvelles 2011 travaux	Propositions nouvelles 2011 mobilier matériel véhicule	TOTAL
<u>VOIRIE</u>					
Bail voirie	10	20 632,71 €	200 000,00 €		220 632,71 €
Chemin de Lunezy	42	679,26 €			679,26 €
Joncs Marins	48	34 499,68 €			34 499,68 €
Chemin du Presbytère eau pluviales	60		24 000,00 €		24 000,00 €
Réfection voie nouvelle	64		33 000,00 €		33 000,00 €
Accessibilité handicapés voirie	64	19 255,60 €			19 255,60 €
Fourniture et pose de bouche d'incendie allée Jacques Tati	64	5 754,28 €			5 754,28 €
Aménagement sentier des forêts	64	22 197,76 €			22 197,76 €
Trottoir rue du ruisseau blanc	64	21 299,99 €			21 299,99 €
Chemin de la Grenouillère	64	23 164,13 €			23 164,13 €
Rue du Gaizon parking cimetièrre	70		80 400,00 €		80 400,00 €
Chemin des riots	80		250 000,00 €		250 000,00 €
Cr9/ jacques tati	110	21 902,35 €			21 902,35 €
Rue de Gaillard	115	100 903,07 €			100 903,07 €
Berges ruisseau blanc	122		60 000,00 €		60 000,00 €
TOTAL VOIRIE		270 288,83 €	647 400,00 €	- €	917 688,83 €
<u>ECLAIRAGE PUBLIC</u>					
Bail éclairage	14	7 858,00 €	100 000,00 €		107 858,00 €
Eclairage allée des carriers	64	21 006,54 €			21 006,54 €
TOTAL EP		28 864,54 €	100 000,00 €	- €	128 864,54 €
<u>TRAVAUX DIVERS VILLE</u>					
Complément bouche incendie	103		10 000,00 €		10 000,00 €
colombarium	103		60 000,00 €		60 000,00 €
TOTAL TX DIVERS			70 000,00 €		70 000,00 €

Secteur d'activités	N°	Dépenses engagées en 2010 non réalisées au 31/12/2010	Propositions nouvelles 2011 travaux	Propositions nouvelles 2011 mobilier matériel véhicule	TOTAL
ENVIRONNEMENT/ URBANISME					
Arrosage automatique jardinière	103		8 000,00 €		8 000,00 €
Abattage d'arbres dangereux en limite de voirie	103		7 000,00 €		7 000,00 €
Onf bois turaude	108	6 727,50 €			6 727,50 €
PLU	117	37 279,76 €			37 279,76 €
CONTRAT REGIONAL	117	19 028,36 €			19 028,36 €
TRAVAUX EXTERIEUR BARTELOTTE	120	21 528,00 €	50 000,00 €		71 528,00 €
Abattage arbres schnersson	32		11 000,00 €		11 000,00 €
TOTAL ENVIRONNEMENT		84 563,62 €	76 000,00 €	- €	160 563,62 €
ACQUISITIONS FONCIERES					
Terrains divers	32	530,00 €	150 000,00 €		150 530,00 €
TOTAL		530,00 €	150 000,00 €	- €	150 530,00 €
MOBILIER, MATERIEL, VEHICULE					
		2 931,40 €			2 931,40 €
Mobilier urbain	91			12 000,00 €	12 000,00 €
Statue toto solde	93			6 100,00 €	6 100,00 €
Défibrilateur	93			6 200,00 €	6 200,00 €
Support sono	93			1 000,00 €	1 000,00 €
Véhicule	30			9 000,00 €	9 000,00 €
Sous total		2 931,40 €	- €	34 300,00 €	37 231,40 €
SPORTS					
STADE					
Stabilisation terrain	15	6 386,64 €			6 386,64 €
But repliable	15	2 297,52 €			2 297,52 €
Décompactage du stabilisé	15		21 360,00 €		21 360,00 €
Travaux de la buvette	15		12 000,00 €		12 000,00 €
TENNIS					
Club house	17		200 000,00 €		200 000,00 €
Création comptage séparé	17		30 000,00 €		30 000,00 €
Aménagement et réseaux	17		70 000,00 €		70 000,00 €
Traitement de la noue	17		6 500,00 €		6 500,00 €
GYMNASE					
Placard pour produit	18			400,00 €	400,00 €
ESCALE					
Solde travaux	109	43 061,64 €			43 061,64 €
Travaux d'étanchéité	109		22 000,00 €		22 000,00 €
Remplacement radiant	109		7 500,00 €		7 500,00 €
Réfection escalier	109		10 000,00 €		10 000,00 €
Matériel, informatique etc	109			3 500,00 €	3 500,00 €
SALLE POLY BARTELOTES	119	35 880,00 €	100 000,00 €		135 880,00 €
TOTAL SPORT		87 625,80 €	479 360,00 €	3 900,00 €	570 885,80 €
SECTEUR EDUCATIF					
1) SCOLAIRE					
ECOLE MARIE CURIE					
Changement des vitres suite	22		35 000,00 €		35 000,00 €
Bruleur chaudière	22	4 528,04 €			4 528,04 €
Réseau de chauffage	22		25 000,00 €		25 000,00 €
Aménagement sanitaire haut	22		45 000,00 €		45 000,00 €
Informatique, mobiliers etc	22			11 500,00 €	11 500,00 €
ECOLE LES RENONDAINES					
toiture	24		380 000,00 €		380 000,00 €
Remplacement fenêtres	24		30 000,00 €		30 000,00 €
Reprise relevés toiture	24		25 000,00 €		25 000,00 €
Travaux chaufferie	24		25 000,00 €		25 000,00 €
Mobilier classe, divers etc..	24	8 175,04 €		5 800,00 €	13 975,04 €
ECOLE AMBROISE PARE					
Thermographie	106	3 348,80 €			3 348,80 €
Réfection des sanitaires	106		60 000,00 €		60 000,00 €
Buts dans cours	106		2 000,00 €		2 000,00 €
Porte d'entrée logement	106		4 000,00 €		4 000,00 €
Matériel, mobilier etc...	106			3 300,00 €	3 300,00 €
ECOLE BARTELOTTE	118	79 235,00 €	100 000,00 €		179 235,00 €

Secteur d'activités	N°	Dépenses engagées en 2010 non réalisées au 31/12/2010	Propositions nouvelles 2011 travaux	Propositions nouvelles 2011 mobilier matériel véhicule	TOTAL
2) RESTAURANT SCOLAIRE					- €
Remplacement portes, ventilation, divers	21		56 000,00 €		56 000,00 €
Démolition ancien restaurant	21		48 000,00 €		48 000,00 €
Matériel	21	5 727,64 €		6 000,00 €	11 727,64 €
Solde construction	21	74 587,06 €			74 587,06 €
3) ENFANCE					- €
Salle polyvalente (matériel mobilier)	95			2 250,00 €	2 250,00 €
CROIX ST JACQUES					- €
Nouvelle halle	105	31 595,85 €	655 000,00 €		686 595,85 €
Matériel , mobilier, informatique etc...	105			10 400,00 €	10 400,00 €
TOTAL EDUCATIF		207 197,43 €	1 490 000,00 €	39 250,00 €	1 736 447,43 €
SOCIAL / PETITE ENFANCE					
Multi accueil - travaux fenêtres	55		4 500,00 €	2 000,00 €	6 500,00 €
RAM	72	1 781,56 €	- €	2 200,00 €	3 981,56 €
CCAS (travaux 1 ^{er} étage)	53	20 399,93 €	40 000,00 €		60 399,93 €
Informatique CCAS	107			1 400,00 €	1 400,00 €
Mobilier CCAS	107			2 000,00 €	2 000,00 €
TOTAL		22 181,49 €	44 500,00 €	7 600,00 €	74 281,49 €
CULTURE/VIE ASSOCIATIVE/JEUNESSE					
MICADO (informatique, équipement cuisine)	25			2 500,00 €	2 500,00 €
CONSERVATOIRE (isolation salle batterie, ventouse sur porte, instrument)	63	410,00 €	4 500,00 €	2 300,00 €	7 210,00 €
BIBLIOTHEQUE (stores,miroir,garde corps escalier)	104	1 925,56 €	15 000,00 €	5 000,00 €	21 925,56 €
TOTAL		2 335,56 €	19 500,00 €	9 800,00 €	31 635,56 €
ADMINISTRATION					
MAIRIE	107	26 475,34 €			26 475,34 €
Video salle conseil	107		3 000,00 €		3 000,00 €
Remplacement chaudière	107		50 000,00 €		50 000,00 €
Provision travaux	107		45 000,00 €		45 000,00 €
Matériel informatique	107			4 300,00 €	4 300,00 €
changement serveur informatique	107			20 000,00 €	20 000,00 €
Mobilier	107			3 000,00 €	3 000,00 €
Standard mairie	107			12 007,00 €	12 007,00 €
COMMUNICATION					- €
Informatique communication	107			4 800,00 €	4 800,00 €
Panneaux lumineux	91		28 500,00 €		28 500,00 €
POLICE MUNICIPALE					- €
Video protection	27	4 784,00 €	100 000,00 €		104 784,00 €
Informatique, mobilier	27			2 940,00 €	2 940,00 €
FOYER DES ANCIENS		4 302,92 €		3 360,00 €	7 662,92 €
Faux plafond	101		6 000,00 €		6 000,00 €
SERVICE TECHNIQUE		63 502,03 €			63 502,03 €
Travaux divers local archive	30		15 000,00 €		15 000,00 €
Mobilier, matériel divers	30			82 960,00 €	82 960,00 €
EGLISE					- €
Audit	35		16 000,00 €		16 000,00 €
TOTAL		99 064,29 €	263 500,00 €	133 367,00 €	495 931,29 €
TOTAL GENERAL		805 582,96 €	3 340 260,00 €	228 217,00 €	4 374 059,96 €

Dépenses d'investissement (y compris RAR au 31.12.10)		
		Observations
Opérations d'équipement	3 568 477,00	Travaux Bât. Voirie – achat mobilier matériel- acquisitions foncières
Remboursement dette	902 209,00	
Versement subvention LOGIREP	63 000,00	Logirep
TOTAL	4 533 686,00	
Reprise déficit 2010	1 487 475,00	
Restes à réaliser au 23-12-2010	805 583,00	
TOTAL	6 826 744,00	

Recettes d'investissement		Observations
Estimation - virement de la section de fonctionnement	1 486 801€	
R.A.R au 31.12.10 (dont 500 000 € emprunt)	671 775€	
Remboursement de la TVA	364 401€	
Dotations amortissement	114 111€	
Taxe locale d'équipement	40 000€	
Reprise excédent de fonctionnement 2010	1 816 650€	
Emprunt 2011 - estimation	2 073 006€	
Subventions Etat, Région, Département - estimation	260 000€	Contrat quinquennal + Autres subventions
TOTAL	6 826 744€	

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 des communes et de leurs établissements publics administratifs applicable à compter du 1^{er} janvier 1997,

VU les travaux de la Commission des Finances réunie le 21 mars 2011,

VU la délibération du Conseil Municipal réuni le 22 mars 2011 relative au Débat sur les Orientations Budgétaires 2011,

VU le projet du Budget Primitif 2011 présenté au Conseil Municipal,

VU l'état de la Dette,

VU l'état des Emprunts garantis,

VU les états statistiques et financiers,

VU l'état des subventions et des participations,

VU le rapport de synthèse établi par les Services Financiers,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, **à la majorité**,

ADOpte le budget primitif 2010 « commune » arrêté comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT (vote au niveau du chapitre)	
Dépenses	9 310 081,00€
Dont opérations d'ordre	1 562 088,84€
Recettes	9 310 081,00€
Dont contributions directes (3 taxes ménage)	4 416 445,00€
SECTION D'INVESTISSEMENT (vote par opérations)	
Dépenses	6 826 744,00€
recettes	6 826 744,00€
Dont opérations d'ordre	1 562 088,84€

AUTORISE la modification et le réajustement des montants inscrits lorsque la commune aura eu notification des bases prévisionnelles des trois taxes directes locales, par la Direction des Services Fiscaux.

Vote Budget Primitif 2010
« Assainissement »

Madame DONNEGER présente le budget primitif 2011 « Assainissement » :

Fonctionnement	Budget Primitif 2010	Dépenses / Recettes réalisées	2011
Dépenses	174 306,00€	106 490,91€	184 768,00€
Recettes	174 306,00€	165 354,33€	184 768,00€

Parmi les recettes de fonctionnement :

La vente de l'eau (taxe) 0,25ct/m3	80 001€
Redevance d'assainissement	20 000€
Produits de gestion courante (remboursement Lyonnaise)	42 106€
Opérations d'ordre	7 364€
Reprise excédent 2010	<u>35 297€</u>
Total	184 768€

Parmi les dépenses de fonctionnement :

Charges de personnel	41 105€
Charges financières	5 711€
Virement à la section d'investissement	38 705€
Amortissement	<u>99 247€</u>
Total	184 768€

Investissement	Budget primitif 2010	Dépenses et recettes réalisées	RAR au 31.12.10	2011
Dépenses	700 305,00€	181 224,11€	122 900,96€	452 004,00€
Recettes	700 305,00€	357 754,77€	72 727,27€	452 004,00€

Les recettes d'investissement :

Subventions d'investissement	120 000€
Emprunt	76 198€
Remboursement TVA	45 127€
Virement section d'exploitation	38 705€
Opération d'ordre	99 247€
RAR au 31-12-2010	<u>72 727€</u>
Total	452 004€

Dépenses d'investissement :

Travaux d'assainissement	248 000€
Remboursement dette capital	51 900€
Opérations d'ordre	7 364€
RAR du 31-12-2010	122 901€
Reprise déficit 2010	<u>21 839€</u>
Total	452 004€

Assainissement Travaux Prévisionnels 2011

Schéma directeur assainissement	50 000,00 €
Maîtrise d'œuvre assainissement RN 20	47 840,00 €
Mise en conformité bâtiments communaux	150 000,00 €
TOTAL	247 840,00 €

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction M4 sur la comptabilité des services des eaux et d'assainissement,

VU les travaux de la Commission des Finances réunie le 21 mars 2011,

VU la délibération du Conseil Municipal réuni le 22 mars 2011 relative au Débat sur les Orientations Budgétaires 2011,

VU le projet du Budget Primitif 2011 présenté au Conseil Municipal,

VU le rapport de synthèse établi par les Services Financiers,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, **à la majorité,**

ADOpte le budget primitif 2010 « assainissement » arrêté comme suit :

SECTION D'EXPLOITATION	
Dépenses	184 768,00€
Recettes	184 768,00€

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	452 004,00€
Recettes	452 004,00€

**Demande de subvention au titre de la
Dotations d'Équipement des Territoires Ruraux :
Rénovation de la toiture de l'école des Renondaines**

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

CONSIDÉRANT la fusion de la Dotation Globale d'Équipement des communes (DGE) et de la Dotation de Développement Rural (DDR) pour la création d'une nouvelle dotation à compter du 1er janvier 2011 : la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR),

CONSIDÉRANT que la commune de LA VILLE DU BOIS est éligible à la DETR,

CONSIDÉRANT le projet de rénovation de la toiture de l'école des Renondaines dont le coût a été estimé environ à 400 000€,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter auprès de Monsieur le Préfet de l'Essonne, une subvention au taux maximum au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R) pour les équipements, tel que précisé ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

**Facturation des prestations périscolaires des enfants Urbisylvains
scolarisés à l'extérieur de la commune
et soumis à une convention de réciprocité**

Monsieur DELATTRE procède à l'exposé des motifs et précise que le changement tient essentiellement au fait que les parents doivent régler le titre émis, directement à la perception et non aux services municipaux.

Madame PUJOL demande, en ce qui concerne les enfants de communes extérieures scolarisés sur LA VILLE DU BOIS, si le système de refacturation fonctionne bien.

Monsieur DELATTRE répond qu'il n'y a pas de problème.

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

CONSIDÉRANT que les enfants du 1^{er} degré (maternels et élémentaires) domiciliés sur la commune peuvent être scolarisés sur une autre commune après accord de la commission de dérogation et la signature d'une convention dite de réciprocité. Cette dernière permet d'exonérer ou de fixer les frais d'écolages (hors Clis, Segpa, Ime,...),

CONSIDÉRANT que, concernant les éventuelles prestations périscolaires (préscolaire, postscolaire et cantine uniquement) sur la commune dite « extérieure », les familles Urbisylvaines sont invitées à faire calculer leur quotient sur La Ville du Bois. Les factures des prestations périscolaires éditées par la commune « extérieure » sont alors répercutées à la hauteur des ressources de la dite famille d'après la grille de quotient urbisylvaine,

CONSIDÉRANT que pour les frais liés à une classe transplantée, la commune participera à la hauteur de 40% de la facture éditée. La somme restante sera à charge de la famille,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

ADOPTE le système de facturation pour les enfants scolarisés hors commune comme suit :

Les familles Urbisylvaines recevront par courrier un titre de recette à régler auprès de la trésorerie de Palaiseau. Cette mesure s'appliquera si la commune où est scolarisé l'enfant détaille la consommation par dispositif périscolaire et par jour réellement fréquenté,

PRÉCISE que sans détail précis, les sommes exactes établies par la commune « extérieure », appliquant donc des forfaits périscolaires, seront répercutées à la famille urbisylvaine concernée,

RAPPELLE que la facturation de la commune ne peut être supérieure à la facture émise par la commune «extérieure»,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents en lien avec cette mesure.

**Organisation par le service enfance d'un séjour pour les 8/11 ans
à AUBIGNY (79) du 16 au 22 juillet 2011**

Monsieur DELATTRE procède à l'exposé des motifs.

Madame PUJOL réitère son point de vue, car au regard du coût des séjours présentés, elle estime que le budget dédié aux classes transplantées est trop faible par rapport à l'augmentation des prix.

Monsieur DELATTRE répond que le budget prévu pour les classes transplantées est conséquent même si l'on peut estimer que ce n'est jamais suffisant et rappelle que certaines municipalités ne prévoient aucun crédit. Le budget consacré aux classes transplantées est passé de 33 000€ en 2001 à 38 000€ pour 2011.

Madame PUJOL indique que le nombre d'enfants a également augmenté.

Monsieur GUYMARD constate, à la vue du compte administratif présenté précédemment, que la participation des familles ne cesse de croître. Le constat est général si l'on ajoute l'augmentation des impôts et les salaires qui ne progressent pas.

Monsieur DELATTRE répond que c'est aussi pour cela que le prix maximum des séjours est plafonné.

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

CONSIDÉRANT que dans le cadre des activités proposées aux enfants âgés de 8 à 11 ans, le service enfance souhaite organiser un séjour à Aubigny (79), "La Chevalerie du Thouet", selon les modalités techniques et financières suivantes :

Lieu du séjour : Aubigny " La Chevalerie du Thouet"
Date du séjour : Du 16 au 22 juillet 2011
Transport A.R. : Navette car SAS HM Voyages
Encadrement : 3 animateurs référents
Nombre de jeunes : 16 enfants
Hébergement : Roulottes
Restauration : Pension complète
Activités : Vivre dans une roulotte, séjour itinérant, 5 villages étapes etc.

CONSIDÉRANT le budget prévisionnel :

DEPENSES		RECETTES	
Dépense totale	6 282,27€	Participation famille (16x200€)	3 200,00€
Coût par enfant	392,65€		

DÉCIDE d'organiser un séjour "été" selon les modalités techniques et financières telles que définies ci-dessus,

FIXE le montant total des dépenses prévisionnelles à 6 282,27€,

AUTORISE le maire à signer la convention devant intervenir entre la commune de la Ville du Bois, "La Chevalerie du Thouet" et la société de car SAS HM Voyages,

FIXE la participation demandée aux familles à 200 € par enfant payable en trois fois.

**Organisation par le service enfance d'un séjour pour les 6/11 ans
aux LONGUEVILLES MONT D'OR (25) du 9 au 16 juillet 2011**

Monsieur DELATTRE procède à l'exposé des motifs.

Madame PUJOL estime que l'on devrait proposer des séjours moins chers afin de faire partir plus d'enfant, même si les activités sont moins attrayantes. C'est un choix, une piste à explorer.

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

CONSIDÉRANT que dans le cadre des activités proposées aux enfants âgés de 6 à 11 ans, le service enfance souhaite organiser un séjour aux LES LONGUEVILLES MONT D'OR, (Espace Mont d'Or), selon les modalités techniques et financières suivantes :

Lieu du séjour : Espace Mont d'Or
Date du séjour : Du 9 au 16 juillet 2011
Transport A.R. : Autocar – Ste Bully (39)
Encadrement : 3 animateurs référents
Nombre de jeunes : 16 enfants
Hébergement : Bâtiment en dur
Restauration : Pension complète
Activités : Equitation, kayak, V.T.T., accro-branches etc.

CONSIDÉRANT le budget prévisionnel :

DEPENSES		RECETTES	
Dépense totale	9 076,00€	Participation famille (16x285€)	4 560,00€
Coût par enfant	567,25€		

DÉCIDE d'organiser un séjour "été" selon les modalités techniques et financières telles que définies ci-dessus,

FIXE le montant total des dépenses prévisionnelles à 9 076,00€,

AUTORISE Monsieur le maire à signer la convention devant intervenir entre la commune, L'espace Mont d'Or et la Société de car BULLY,

FIXE la participation demandée aux familles à 285€ par enfant payable en trois fois.

Vidéoprotection :
Lancement d'une étude et demande de subvention

Monsieur MEUR explique que la collectivité souhaite faire évoluer son système de vidéoprotection, d'une part parce que le système actuel n'est plus conforme à la réglementation en vigueur, d'autre part parce que la municipalité souhaite un système évolutif et enfin parce que ce système à l'intérêt d'être dissuasif.

Monsieur MEUR indique que pour ce faire, la commune a fait appel à un professionnel afin d'établir un diagnostic de l'existant et d'identifier les voies prospectives d'extension permettant de l'adapter au développement urbain de la commune. Les conclusions de cette étude serviront de base à la rédaction d'un cahier des charges pour lancer une consultation relative à la réalisation des travaux nécessaires au

développement du dispositif de vidéoprotection, ainsi qu'à l'élaboration du dossier administratif d'autorisation des systèmes d'exploitation et à la constitution du dossier de subvention correspondant.

Madame PUJOL rappelle ses convictions sur ce sujet et indique en conséquence, qu'elle votera contre.

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

CONSIDÉRANT le souhait de la municipalité d'améliorer la sécurité des personnes et des biens et de lutter contre le sentiment d'insécurité,

CONSIDÉRANT le projet de développer, moderniser et mettre aux normes le dispositif de vidéoprotection actuellement en place sur son territoire,

CONSIDÉRANT la nécessité d'établir un diagnostic de l'existant et d'identifier les voies prospectives d'extension permettant de l'adapter au développement urbain de la commune,

CONSIDÉRANT que les conclusions de cette étude serviront de base à la rédaction d'un cahier des charges pour lancer une consultation relative à la réalisation des travaux nécessaires au développement du dispositif de vidéoprotection, ainsi qu'à l'élaboration du dossier administratif d'autorisation des systèmes d'exploitation,

CONSIDÉRANT le projet de déploiement d'un dispositif de 11 caméras fixes de technologie numérique fibre optique, installé principalement en centre-ville,

CONSIDÉRANT la possibilité d'un déport des images à la brigade de NOZAY, pour l'exploitation des images, dont l'équipement et la liaison est subventionnable à 100 % auprès du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD),

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, **à la majorité,**

2 contres et 2 abstentions

APPROUVE le projet de développement et de modernisation du dispositif de vidéoprotection estimé à 100 000€,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter des partenaires financeurs, les subventions les plus élevées, d'engager les démarches relatives à cette décision et signer les pièces et documents correspondants.

Questions Diverses

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions diverses.

Madame PUJOL souhaite avoir réponse à sa question concernant l'absentéisme de certains Conseillers Municipaux.

Monsieur MEUR explique que jusqu'en 1982, le Préfet avait la possibilité de sanctionner un conseiller absent plus de 3 séances d'affilé. Aujourd'hui, ce n'est plus possible et un Conseiller Municipal, même absent, conserve son mandat jusqu'à l'échéance.

Madame PUJOL estime que l'absence de certains conseillers est incorrecte vis à vis de leur électorat.

Monsieur MEUR constate que les conseillers sont, en grande majorité, régulièrement présents et se réjouit du travail accompli.

Aucune autre question n'est formulée, la séance est close à 20h30.

Le Maire,
Jean-Pierre MEUR.